



 www.facebook.com/ICCV-Nazemse
 www.iccvnazemse.org

On n'est pas orphelin
D'avoir perdu père et mère,
Mais d'avoir perdu l'espoir

Proverbe burkinabè

DOSSIER DE PARRAINAGE

Madame, Monsieur

Nous vous remercions d'avoir pris contact avec notre association. C'est avec plaisir que nous vous adressons aujourd'hui ce dossier.

Si vous désirez vous engager à parrainer un enfant, nous vous prions de nous retourner un exemplaire de l'engagement financier.

A la réception de ce document et de votre règlement, vous recevrez une attestation de don de l'association

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou information supplémentaire.

NOTRE VISION DU PARRAINAGE : UN PARRAIN POUR TOUS

Dans notre esprit, le parrainage est d'abord un engagement humain. Mais les aspects financiers sont essentiels. Vos dons en direction de notre association sont aussi nécessaires que les échanges que vous aurez avec le Préscolaire Inclusif Kam Laada, par lettres, mails.

Pour le bon fonctionnement du Préscolaire Inclusif Kam Laada un montant minimal annuel de 65 500 francs cfa (100€) est demandé au parrain /marraine, pour autant il convient au parrain de fixer les modalités de paiement.

Nous avons une vision globale de la répartition des dons. Ceux-ci seront ventilés avec équité en fonction du besoin de chaque enfant. Une partie sera également utilisée pour le fonctionnement du préscolaire. Votre don parrainera l'ensemble du Préscolaire Inclusif Kam Laada afin d'aider au mieux les enfants.

Notre ambition première est d'améliorer le quotidien des enfants : leur permettre de manger plus équilibrer, d'avoir une nourriture plus variée.

Mais parrainer c'est aussi :

Contribuer à l'éducation, à la scolarité, aux études, à la santé d'un enfant défavorisé ;
Donner à un enfant, les moyens de se construire un avenir.

FONCTIONNEMENT DU PARRAINAGE ET DU BÉNÉVOLAT

Toute personne physique (un particulier) ou morale (une entreprise, une association, une école) peut parrainer.

Le parrain / la marraine qui s'engage devient membre de l'association. Il/ elle doit en premier lieu acquitter son adhésion annuelle de 20 euros qui lui permettra de recevoir par le mail

kamlaada.parrainage@gmail.com les informations sur les différents projets et actions et de participer à la vie de l'association en tant que membre.

Son implication dans la vie de l'association est libre et à son initiative. Son engagement de parrainage est révisable chaque année.

Pour le règlement :

- Par virement (mensuel ou annuel) : effectivité du virement par le parrain/marraine auprès de sa banque (RIB en pièce jointe). Pour les règlements mensuels par virement, le reçu sera délivré à la fin de l'année civile pour les montants versés pour l'année considérée.

- Par chèque (mensuel ou annuel) : délivrer le ou les chèques à l'ordre de l'Association *Initiative Communautaire Changer la Vie NAZEMSE*. Pour un règlement par chèque, le reçu sera délivré à l'encaissement du chèque.

Pour toutes informations ou précisions, merci de contacter :

Le Coordonnateur Simon NACOULMA au 00226 60 82 54 25/ 78 02 58 25 email : simon_nac@yahoo.fr

Vous trouverez toutes les informations sur notre site :

Vous êtes parrain et vous voulez faire plus :

Nous sommes à la recherche de bénévoles intéressés par nos projets et disponibles pour faire connaître l'association, trouver des parrains ou des donateurs, monter des dossiers, nous faire bénéficier de leurs compétences, de leur vision, de leurs idées...